

# FONDS RÉGULIER

La SADC des Sources propose aux entrepreneurs et aux entreprises de son territoire une panoplie de produits financiers répondant à leurs besoins. L'équipe de professionnels de votre SADC vous accompagnera pour le montage de votre demande de financement et offrira un suivi personnalisé pendant toute la durée de votre prêt.

## ADMISSIBILITÉ:

L'entreprise a un actif de moins de 10 millions de dollars et compte moins de 200 employés. Entreprise ayant son siège social ou une place d'affaires dans la MRC des Sources et œuvrant dans un des secteurs d'activités admissibles :

- Agriculture (SCIAN 111, 112, 115)
- Extraction minière, exploitation en carrière (SCIAN 212)
- Construction (SCIAN 23)
- Fabrication (SCIAN 31, 32, 33)
- Commerce de gros (SCIAN 41)
- Commerce de détail (SCIAN 442, 444, 445)
- Transport (SCIAN 485, 487, 488, 492, 493)
- Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)
- Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)
- Services de gestion des déchets et d'assainissement (SCIAN 562)
- Services d'enseignement (SCIAN 61)
- Soins de santé et assistance sociale (SCIAN 621, 623, 624)
- Arts, spectacles et loisirs (SCAN 712)
- Autres services, sauf les administrations publiques (SCIAN 811)

## AIDE FINANCIÈRE:

Prêt entre 10 000 \$ et 150 000 \$ (possibilité de prêts de type multi projets)

## TYPES DE PROJETS:

- Démarrage
- Acquisition d'une entreprise
- Consolidation
- Expansion
- Acquisition d'équipements ou d'immobilisations
- Fonds de roulement
- Capitalisation

## MODALITÉS DU FINANCEMENT:

- Taux d'intérêt : taux préférentiel + 2% + prime de risque
- Durée maximale du prêt : 20 ans
- Frais d'analyse de dossier : 1.5 % du montant du prêt (minimum 500\$)

## CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- Le projet n'entre pas en concurrence avec des entreprises déjà existantes sur le territoire desservi ou doit démontrer que le marché visé n'est pas saturé
- Le projet doit démontrer sa viabilité et permettre à l'entreprise de dégager une bonne rentabilité
- L'équipe de direction doit posséder une connaissance et une expertise suffisantes du secteur d'activités
- Les propriétaires doivent fournir une mise de fonds ou démontrer que le fonds de roulement est adéquat pour supporter le projet
- Le projet doit permettre la création ou le maintien d'emplois

**Pour information :**  
(819) 879-7147, poste 243

Provenance du document:  
[www.sadcdessources.com](http://www.sadcdessources.com)

Mise à jour : mars 2015